
NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Gérald-A. BEAUDOIN (sous la direction de), *Vos clients et la Charte-liberté et égalité*, Montréal, les Éditions Yvon Blais Inc., 1988, 391 pages, ISBN 2-89073-660-1.

Depuis son adoption en 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés* a fait couler beaucoup d'encre...Juristes, sociologues, politiciens, tous essaient d'influencer ou d'anticiper l'orientation que les tribunaux, en particulier la Cour suprême, donneront au libellé de ce document inclus désormais dans notre constitution. Bien que la Charte fût elle-même unanimement accueillie, l'interprétation de certaines dispositions a parfois été l'objet de grandes polémiques, notamment en ce qui concerne son champ d'application.

Étant donné le succès du colloque de 1986 intitulé « Preparing and presenting Charter cases », l'Association du Barreau canadien a décidé, à l'occasion du colloque annuel de 1987 tenu à Montréal, de présenter une autre facette de la Charte. Cette fois-ci, les conférenciers abordent principalement, comme le titre l'indique, les thèmes liberté et égalité. La richesse du présent ouvrage, qui rassemble les textes des exposés de ce colloque, se retrouve précisément dans la variété des auteurs qui y apportent chacun un point de vue personnel et surtout une méthodologie propre. Malgré l'examen complet d'un sujet aussi vaste que la Charte, les auteurs en sont arrivés à une étude riche et à une réflexion profonde, en dépit de certaines répétitions ennuyeuses mais difficilement évitables. Alors que les actes du premier colloque analysaient de façon exhaustive tous les principaux arrêts de la Cour suprême relatifs à la Charte, cet ouvrage-ci s'attarde plus à la philosophie qui prend forme derrière ces décisions qu'à une étude minutieuse de chaque cas. Toutefois il est important de mentionner que tous les conférenciers ont pris soin de nous éclairer sur les arrêts rendus depuis le colloque de 1986, effectuant ainsi

une mise-à-jour appréciée et, évidemment, plus que nécessaire.

Les assises de ce recueil portent sur cinq sujets principaux dont chacun fait l'objet d'une partie distincte. Le chapitre premier aborde la délicate question de savoir qui est lié par la Charte. Peter Hogg, éminent professeur à Osgoode Hall Law School, procède à l'étude détaillée de l'arrêt *Dolphin Delivery* ([1986] 2 S.C.R. 573) pour répondre. S'appuyant sur l'article 32 de la Charte, qui édicte que les gouvernements sont liés par celle-ci, la Cour suprême exclut de l'application de la Charte les relations entre personnes privées, évaluant cette disposition comme exhaustive et se rapprochant ainsi de la position américaine du *state action*, seul soumis au *American Bill of Rights*. Plusieurs ont ouvertement critiqué cette conclusion parce que, selon eux, l'article 32 ne voulait qu'écarter les privilèges de la Couronne et n'avait aucune fin limitative. La pierre angulaire de cette opposition était surtout l'importance que revêt un document comme la Charte et la nécessité d'encourager (et d'imposer) des valeurs aussi fondamentales que celles qu'elle véhicule. Dans un deuxième temps, il semblerait que la Cour ait décidé que les tribunaux n'étaient, eux non plus, soumis aux exigences de la Charte, ne pouvant être inclus dans la définition d'actions gouvernementales. Cette interprétation a provoqué une tollé de protestations, entre autres parce que certaines dispositions impliquaient inexorablement que les tribunaux étaient liés, tels les articles 11, 12, 13, 14 et 19. De plus, aucune base technique ni politique (contrairement au premier principe) ne vient appuyer cette thèse. Le troisième principe édicté par *Dolphin Delivery*, malgré toutes les nuances dont fait état le professeur Hogg, veut que la common law soit soustraite aux exigences de la Charte.

Suite à ce texte, le professeur Jean-Louis Baudouin de l'Université de